

Aides à l'apprentissage pour tout contrat signé à partir du 1er juin 2016 :

				Effectifs de l'entreprise			
		Age du jeune	Année du contrat	Moins de 11	De 11 à 20	De 21 à 249	Plus de 250
Aides régionales	1) Prime à l'apprentissage Région Hauts de France	Plus de 18 ans	1ère année	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
			2ème année	1 000 €	1 000 €		
			3ème année	1 000 €	1 000 €		
		Moins de 18 ans	1ère année	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
			2ème année	1 000 €			
			3ème année	1 000 €			
Aides de l'Etat	2) Aide TPE jeune apprenti	Moins de 18 ans	1ère année	4 400 €			
	3) Aide au recrutement d'un apprenti	Sans condition d'âge	1000 € versés à l'embauche				
	4) Exonération des charges sociales		Exonération partielle ou totale des cotisations patronales et salariales, légales et conventionnelles				
	5) Crédit d'impôts		1600 € la première année d'une formation de niveau III ou inférieure				
	6) Aides de l'Agefiph		de 1500 € à 9000 € (plus d'information sur www.agefiph.fr)				

Ces aides sont cumulables